



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 3 juillet 2025

N° 7 – D. 03.07.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

5.1. Comptes consolidés 2024 de l'UGA et de Floralis

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, GERRY-VERNIERES Stéphane, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine , THIBAUT Pierre, ADAM Véronique, DANJEAN Vincent, JANIN Rémi, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, CANTAROGLOU Frédéric, DELABALLE Anne, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, MATTMANN Patricia, VAN DER HEIJDE Caroline, BEVITORI Matteo, ROSSI Robinson, SAKPA Samuel, TASSIGNY Axel, POPRAVKA Lencka, TRONTIN-BERTHAUD Sophie, DESPREZ Frédéric, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno, MAÛR Anne-Marie, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : GAUSSIER Éric (donne procuration à BARRIERE Florian), BERNARD Marie-Julie (donne procuration à FIBRANE Ahmed), BERGOT Anouk (donne procuration à ROSSI Robinson), DUJEU Ambre (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), KETFI Bilal (donne procuration à QUINTON Jean-Charles), BOLZE Catherine (donne procuration à GERRY-VERNIERES Stéphane), DARAGON Nicolas (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PELLA Dominique (donne procuration à FEIGNIER Bruno), DASTARAC Marie (donne procuration à SIMIAND Marie-Christine).

Membre excusé : LABRIET Pierre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente le 26 juin 2025,

Considérant qu'à la suite de la publication de l'instruction relative à l'élaboration des comptes consolidés des organismes publics du 7 mai 2024, le périmètre de la consolidation a évolué et ne comprend plus la fondation ;

Considérant que l'UGA est actionnaire à 100% de Floralis et que les comptes consolidés reflètent la situation financière du groupe au 31.12.2024 (UGA et sa filiale de valorisation Floralis) ;

Considérant que les comptes consolidés 2024 sont détaillés dans 2 documents que sont : la plaquette de présentation des comptes et le rapport de gestion ;

Considérant que les principaux agrégats concernant les comptes consolidés UGA 2024, après retraitement des opérations intra-groupes, sont les suivants :

➤ **Bilan consolidé du groupe :**

- L'actif net du groupe atteint 2 464 697 k€ : UGA 2 436 312 k€ + Floralis 28 384 k€,
- Floralis dispose de provisions pour 17 125 k€ et UGA pour 5 716 k€.

➤ **Trésorerie du groupe :**

- 168 862 k€ fin 2024 (UGA 139 044 k€ / Floralis 29 818 k€).

➤ **Flux de trésorerie liés à l'activité (le nouveau référentiel supprime la notion de CAF) :**

- 32 629 k€ (UGA 29 781 k€ / Floralis 2 848 k€).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les comptes consolidés 2024 de l'UGA et de Floralis.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	32
Membres représentés	9
Nombre de votants	41
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Abstentions	12

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les comptes consolidés 2024 de l'UGA et de Floralis.

Publié le : 10/07/2025

Transmis au Rectorat le : 10/07/2025

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 3 juillet 2025

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



RAPPORT DE GESTION

Sur les Comptes consolidés - Exercice clos le 31/12/2024

Mesdames, Messieurs,

Par convention nous appellerons "Groupe Université Grenoble Alpes" l'ensemble constitué par l'Université Grenoble Alpes et sa filiale Floralis.

Conformément à la loi, nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du **Groupe Université Grenoble Alpes** durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes.

1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. Evénements significatifs

➤ Gouvernance

Par décision du 8 février 2024, le tribunal administratif de Grenoble a annulé les opérations électorales des 28 et 30 novembre 2023 relatives à la désignation des représentants des personnels au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire et à la commission de la recherche de l'Université Grenoble Alpes.

Un arrêté en date du 8 février 2024 portant nomination d'un administrateur provisoire a été pris par la Direction régionale académique de l'enseignement supérieur. Cette administration provisoire a pris fin le 15 mai 2024. Le Président en exercice a été élu par le Conseil d'administration de l'établissement en date du 16 mai 2024 suite au renouvellement des élections du 9 au 11 avril 2024.

La Direction de l'agence comptable a été assurée pendant cette période par intérim de la fondée de pouvoir, suite au départ du comptable le 15 janvier 2024. Un nouvel agent comptable est arrivé le 1er juin 2024.

➤ Transfert de l'IAE et de Polytech à Grenoble INP - UGA

Un processus de transfert progressif est mis en œuvre depuis septembre 2020 afin de transférer à Grenoble INP - UGA (Institut National Polytechnique) de Grenoble deux composantes de l'UGA, à savoir l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et l'école d'ingénieurs Polytech.

La démarche doit aboutir au contrôle de la totalité des activités d'enseignement et de recherche, des personnels, du patrimoine et des ressources financières par Grenoble INP - UGA. En 2025, les conditions financières des charges patrimoniales et le patrimoine restent à transférer.

Au 1er janvier 2024, le personnel a été transféré à Grenoble INP - UGA. Les SCSP des deux établissements ont été ajustées en conséquence. Il n'y a donc plus de convention Empreinte. Subsiste une convention globale de refacturation ainsi qu'une convention de refacturation des dépenses de masse salariale pour les agents n'ayant pas opté pour l'intégration à INP.

➤ Pérennisation de l>IDEX

La pérennisation des IDEX et la mise à disposition des comptes de dépôt de fonds au Trésor retraçant la position de la dotation non consommable au cours de 2023 ont entraîné la comptabilisation de ces fonds pour un montant de 850 827 K€.

Les intérêts de la dotation non consommable permettant le financement des projets IDEX étaient traités, jusqu'en 2021, dans le cadre d'une comptabilisation à l'avancement. A ce titre, les dépenses annuellement engagées faisaient l'objet d'un produit à recevoir, garantissant ainsi la neutralisation des flux sur cette période. Cette méthode s'appuyait sur le caractère probatoire des financements obtenus, qui devaient bénéficier d'une justification in fine pour acquérir un statut définitif. Or, la pérennisation par l'ANR des IDEX pouvait impliquer l'acquisition immédiate des droits induits.

Pour autant, il n'existe pas à ce jour de schémas de comptabilisation arrêtés par les services de l'Etat et la méthode à l'avancement a donc été conservée en 2024. L'établissement se conformera en tout état de cause aux consignes de comptabilisation spécifiques qui pourraient être émises par les autorités de tutelle.

2. PRESENTATION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Entité	Numéro SIREN	Pourcentage N		Pourcentage N-1		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - GRAND ETABLISSEMENT BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX 9		Université consolidante					
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES 7, allée de le Palestine - 38610 GIERES	804 838 506			100,00%	0,00%		
FLORALIS - UGA FILIALE 621, avenue Centrale - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES	452 135 452	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale

➤ Entité consolidante :

L'Université Grenoble Alpes (UGA) est un Etablissement Public à caractère scientifique culturel et professionnel, qui réunit :

- ❖ Environ 57.000 étudiants dont 11 000 étudiants internationaux,
- ❖ 10.500 personnels (enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques),
- ❖ 13 Labex et 7 Equipex,
- ❖ 69 unités de recherche.

➤ Filiales intégrées :

L'Université Joseph Fourier (UJF) a créé la société UJF FILIALE S.A.S. (FLORALIS) le 11 février 2004 renommée UGA FILIALE S.A.S. (FLORALIS) depuis.

Le capital de la SAS UJF FILIALE est détenu depuis 2014 à 100 % par l'UGA suite au rachat de 20 % des titres pour 2 € à la CDC et à la Caisse d'Epargne des Alpes au cours du mois de janvier 2014. Ces titres ont été repris par l'UGA au moment de sa création au 1er janvier 2016. Au cours de l'exercice 2017, le capital de cette société a été augmenté puis a été diminué du montant des pertes antérieures.

La valorisation de la recherche constitue le cœur de métier de Floralis, qui s'articule autour de 3 phases :

- ❖ La phase préparatoire qui a pour objet de favoriser la recherche collaborative en nouant des partenariats avec des entreprises privées (propriété intellectuelle, contrats de recherche),
- ❖ La seconde phase qui concerne le pilotage du développement technique et marketing de l'innovation avant le transfert au monde industriel (preuve de concept, business unit, plates-formes technologiques),
- ❖ La troisième phase qui a pour objet le transfert de technologie (licensing, création de société, pépinière d'entreprises).

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures par l'UGA et l'UGA Filiale ne font pas partie du périmètre de consolidation.

➤ Sortie d'entité du périmètre de la consolidation :

La Fondation UGA est sortie du périmètre à la suite de la mise en application de l'instruction GCP-24-0013.

En effet, cette instruction n'autorise plus l'intégration dans les comptes consolidés des entités ad-hoc. Or, la Fondation UGA était intégrée en tant qu'entité ad-hoc jusqu'alors.

Date d'arrêté et durée d'exercice

Les entités du Groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2024.

La durée des exercices pour les deux entités du Groupe a été de 12 mois.

3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers individuels des entités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes individuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP).

Les comptes consolidés de l'établissement sont établis conformément à la norme sur les comptes consolidés issue du Recueil des Normes Comptables pour les Organismes Publics (RNCEP).

Les comptes de l'ensemble des entités sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, conformément à l'Instruction du 7 mai 2024 relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics notamment sur les points suivants :

- ❖ Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- ❖ Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Changement de méthode

L'exercice 2023 était le dernier exercice où s'appliquait l'instruction 08-017-M9.

L'instruction GCP-24-0013 s'applique obligatoirement à tous les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2024. Il s'applique de manière prospective aux transactions et aux contrats survenues à partir de cette date.

Les principaux impacts du changement de référentiel sont les suivants :

- ❖ Modèles de présentation des états financiers ;
- ❖ Traitement des entités ad-hoc.

Les tableaux ci-dessous présentent en détail les variations induites par le changement de méthode.

Bilan : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

ACTIF	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
Immobilisations incorporelles	448	448
Immobilisations corporelles	652 784	652 784
Immobilisations financières	1 289 813	1 289 813
Actif Immobilisé	1 943 045	1 943 045
Avance et acomptes versés sur commandes	1 038	
Clients et comptes rattachés	23 100	23 100
Autres créances		280 649
Autres créances et comptes de régularisation	280 800	
Valeurs mobilières de placement	3 551	3 551
Disponibilités	152 126	152 126
Actif circulant	460 615	459 426
Comptes de régularisation actif		1 189
Total de l'actif	2 403 660	2 403 660

PASSIF	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
Financements reçus de l'Etat (Ancienne appellation : Financements Etat)	443 478	443 478
Autres financements reçus		86 585
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	18 401	
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	68 184	
Réserves consolidées	104 860	104 860
Résultat consolidé	-2 935	-2 935
Autres (Ancienne appellation : Report à nouveau)		1 053
Total Capitaux Propres	633 988	633 042
Intérêts minoritaires (Ancienne appellation : Intérêts hors groupe)	1 053	
Fonds propres	633 042	633 042
Provisions	23 238	23 238
Emprunts et dettes financières	1 346 327	1 346 327
Avances et acomptes reçus	315 866	
Fournisseurs et comptes rattachés	15 869	15 869
Autres dettes		371 604
Dettes fiscales et sociales	12 902	
Autres dettes et comptes de régularisation	56 416	
Dettes	1 747 381	1 733 801
Comptes de régularisation passif		13 580
Total du passif	2 403 660	2 403 660

Compte de résultat : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
Produits	578 015	573 038
- Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)		485 584
- Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services)		70 830
- Autres Produits de fonctionnement		16 624
- Chiffre d'affaires	49 321	
- Autres produits d'exploitation	528 694	
Charges de fonctionnement	-537 878	-537 878
- Achats consommés	-1 247	-1 247
- Charges de personnel	-425 810	-425 810
- Autres charges de fonctionnement		-110 822
- Charges externes	-69 529	
- Autres charges d'exploitation	-41 293	
Charges d'intervention	-37 267	-32 289
Impôts et taxes	-6 427	-6 427
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-30 840	-47 459
Reprise de financement rattaché à un actif		21 596
Résultat courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	2 870	2 870
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	2 870	2 870
Charges financières	-5 876	-5 876
Produits financiers	154	154
Résultat financier	-5 722	-5 722
Impôt sur les résultats	-11	-11
Résultat net des entités intégrées	-2 863	-2 863
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 863	-2 863
Intérêts minoritaires	-72	-72
Résultat net (part du groupe)	-2 935	-2 935

Tableau de flux de trésorerie : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
RESULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	-2 863	-2 863
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	11 186	11 186
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes de reprises (Ancienne appellation : Elimination des amortissements et provisions)	11 229	11 229
- Plus-values de cession, nettes d'impôts (Ancienne appellation : Elimination des plus ou moins values de cession)	-43	-43
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	6 955	6 955
- Variation des créances liées à l'activité	-55 522	-55 522
- Variation des dettes liées à l'activité	62 477	62 477
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	15 278	15 278
Acquisitions d'immobilisations	-867 175	-906 137
Cessions d'immobilisations, net d'impôt	1 843	1 843
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-865 332	-904 294
Subventions reçues		38 962
Émissions d'emprunts	850 827	850 827
Remboursements d'emprunts	-4 207	-4 207
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	846 620	885 582
Variation de trésorerie	-3 434	-3 434
Trésorerie d'ouverture	159 003	159 003
Trésorerie de clôture	155 569	155 569

Corrections d'erreurs

Les corrections d'erreur comptabilisées en 2024 mais correspondant à des données 2023 proviennent exclusivement de l'Université Grenoble Alpes pour un montant net dans les fonds propres du groupe de - 3 K€.

4. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

4.1. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE :

Le compte de résultat consolidé :

La ventilation des recettes d'exploitation du Groupe se présente comme suit :

	Décembre 2024		Décembre 2023	
Autres financements publics	86 479	14,6%	85 561	14,4%
Collecte Taxe Apprentissage	556	0,1%	274	0,0%
Dotations annuelles du Ministère	386 603	65,2%	399 583	67,2%
Droits universitaires	7 086	1,2%	14 830	2,5%
Prestations de formation continue et VAE	19 381	3,3%	16 211	2,7%
Prestations de recherche (hors intra groupe)	6 702	1,1%	7 011	1,2%
Prestations diverses	31 719	5,3%	32 294	5,4%
Redevances de brevets	947	0,2%	651	0,1%
Reprises des amortissements et transfert de charges	36	0,0%	5	0,0%
Reprises de provisions	15 299	2,6%	16 619	2,8%
Produits	554 808	93,6%	573 038	96,4%
Reprises des financements externes de l'actif	38 239	6,4%	21 596	3,6%
Recettes d'exploitation	593 048	100,0%	594 634	100,0%

Les produits avec contrepartie du Groupe s'élèvent à 53,8 M€ et se répartissent comme suit en contributif :

	Décembre 2024	Décembre 2023	Var. brute	Var. %
FLORALIS	7 515	6 897	618	-3,6%
FONDATION_UGA	-	1 157	- 1 157	6,8%
UGAEPE	46 318	62 776	- 16 457	96,8%
Produits avec contrepartie par entité	53 833	70 830	- 16 997	100,0%

Ils représentent 9,3% du total des produits d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation du Groupe s'élèvent à + 586 M€. Les dépenses de personnel (+ 422,3 M€) représentent 72% des dépenses d'exploitation du Groupe. Pour rappel, les dépenses de personnel s'élevaient à + 425,8 M€ (soit une baisse de 3,6 M€ entre les deux exercices).

	Décembre 2024	Décembre 2023	Var. brute	Var. %
Achats consommés	- 910	- 1 247	337	6,0%
Autres charges de fonctionnement	- 91 150	- 110 822	19 672	349,4%
Charges de personnel	- 422 248	- 425 810	3 561	63,3%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 65 260	- 47 459	- 17 801	-316,2%
Impôts et taxes	- 6 566	- 6 427	- 139	-2,5%
Total des dépenses d'exploitation	- 586 134	- 591 764	5 629	100,0%

Le résultat financier contribue négativement à l'ensemble puisque qu'il se monte à - 4,0 M€ (contre - 5,7 M€ en 2023). Ce résultat s'explique principalement par les charges d'intérêts sur emprunt à hauteur de + 3,9 M€ (+ 4,1 M€ en 2023). De plus, en 2023, une dotation pour dépréciation des titres non consolidés de la SATT LINKSIUM avait été comptabilisée pour 1,8 M€ et cela ne s'est pas reproduit en 2024.

Les contributions des entités du Groupe au résultat net sont les suivantes:

	Décembre 2024	Décembre 2023	Var. brute	Var. %
FLORALIS	1 826	110	1 716	30,0%
FONDATION_UGA	-	-	-	0,0%
UGAEPE	965	3 045	4 011	70,0%
Résultat net (part du groupe) par entité	2 791	- 2 935	5 726	100,0%

Le bilan consolidé :

Au 31 décembre 2024, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à + 2 464,7 M€, dont + 624,2 M€ de fonds propres.

	Décembre 2024	Décembre 2023	Var. brute	Var. %
FLORALIS	- 2 111	- 3 937	1 826	-23,6%
FONDATION_UGA	-	-	-	0,0%
UGAEPE	626 353	635 926	- 9 573	123,6%
Total des fonds propres (part du groupe) par entité	624 242	631 988	- 7 747	100,0%

L'endettement de + 1 343 M€ qui se répartissent de la manière suivante : 400 M€ de DNC Opération campus et 850,8 M€ de dotation IDEX enregistrées au compte 1674 et 91 M€ concernant l'emprunt PPP restant à rembourser au 31.12.2024 aux 3 « PPPistes » dans le cadre des contrats PPP GREENER, PILISI et SHS au titre du R1-capital.

Sorties d'inventaire

Un bâtiment, ainsi que divers matériels, ont été sortis en 2024 :

- Bâtiment La Serve pour 16 M€ pour le bâtiment et le terrain (déclaration d'inutilité votée au CA du 23/03/2018)
- Biens avec une VNC inférieure à 10 000.00 € pour un montant de 4 M€ (pour 1237 fiches d'inventaire).

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette (y compris les VMP) de + 168,6 M€ contre + 155,6 M€ à l'ouverture. Cette hausse (+ 13 M€) s'explique essentiellement par :

- ❖ Les flux de trésorerie liés à l'activité de + 32,6 M€ portés par l'amélioration du BFR pour 20,2 M€,
- ❖ Les investissements qui ont été financés sur fonds propres à hauteur de - 14,8 M€,
- ❖ La sortie de la Fondation UGA a enlevé 4,1 M€ de trésorerie au Groupe,
- ❖ Les remboursements d'emprunts : - 4,3 M€.

	Décembre 2024	Décembre 2023	Var. brute	Var. %
FLORALIS	29 869	25 672	4 197	32,3%
FONDATION_UGA	-	4 087	- 4 087	-31,5%
UGAEPE	138 675	125 810	12 865	99,1%
Total des la trésorerie par entité	168 544	155 569	12 976	100,0%

4.2.ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le groupe porte différents projets structurants appuyés par différentes sources de financement.

Parmi ces objets on peut citer les laboratoires d'excellence (LABEX), renouvelés au 1er janvier 2025 jusqu'en 2032. Ces LABEX, au nombre de 15, permettent à des laboratoires ou à des groupements de laboratoires de porter des programmes particulièrement ambitieux, à visibilité internationale.

L'Idex Université Grenoble Alpes permet aussi de soutenir des projets de recherche dans une logique de rapprochement d'échanges multidisciplinaires. Les 21 projets CDP (Cross Disciplinary Programs) couvrent les 4 thématiques de l'IDEX :

- Planète et société durables
- Santé, bien-être et technologie
- Le numérique au service des êtres humains et de la société
- Comprendre et soutenir l'innovation »

L'UGA est également très actif sur les programmes et équipement prioritaires de recherche (PEPR). Parmi les nombreux PEPR financés, on peut notamment mentionner 2 programmes co-portés par UGA: eNSEMBLE futur de la collaboration numérique et IRIMa : gestion intégrée des risques pour des sociétés plus résilientes à l'ère des changements globaux.

5. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

6. EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Concernant l'évolution du périmètre du groupe, il convient de rappeler le transfert de Grenoble IAE et de Polytech Grenoble de l'UGA à Grenoble INP - UGA, qui s'est effectué progressivement depuis 2020. A ce jour, GINP-UGA a le contrôle de la totalité des activités d'enseignement et de recherche, des personnels et une partie des ressources financières (hors charges patrimoniales). Seuls les conditions financières des charges patrimoniales, et le patrimoine, restent à transférer.

Au titre des événements strictement comptables, la mise à jour du patrimoine immobilier de l'UGA a été achevée en 2022. Cette dernière n'ayant pas pu intégrer l'ensemble des terrains non bâtis, la levée totale de la réserve portant sur les conditions de comptabilisation du patrimoine immobilier de l'établissement n'a pas été obtenue. Il s'agit donc, au titre des exercices à venir, de fiabiliser définitivement ces aspects.

7. PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les **produits avec contrepartie** s'établissent à + 53 833 K€ contre + 70 830 K€ en 2023, soit une baisse de - 16 997 K€. Ces montants sont constitués principalement des ventes de prestations par l'UGA pour + 42 822 K€ (principalement recherche, redevances, formation et droits scolaires et universitaires) et par UGA-FILIALE (Floralis) pour + 7 476 K€ (activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses), après neutralisation des refacturations intragroupes.

Les **produits** pour + 554 808 K€ contre + 573 038 K€ en 2023, soit + 18 230 K€ sont principalement constitués de :

- ❖ La dotation de fonctionnement attribuée par le Ministère pour + 386 603 K€,
- ❖ Les financements publics accordés par les collectivités locales et des organismes de gestion de programmes de recherche s'élèvent à + 86 479 K€,
- ❖ Les autres produits recouvrent également le produit de collecte de la taxe d'apprentissage pour + 556 K€,
- ❖ Les redevances de brevets pour + 947 K€,
- ❖ Les prestations diverses pour + 31 719 K€.

A cela s'ajoute la reprise annuelle de dotation initiale sur le patrimoine immobilier mis à la disposition de l'université (d'un montant équivalent aux amortissements de l'année) pour + 38 239 K€.

Les **achats consommés**, soit - 910 K€, concernent principalement des frais accessoires d'achat.

Les principaux postes des **autres charges de fonctionnement** pour - 91 150 K€ (+ 19,7 M€ par rapport à 2023), sont principalement constitués des postes de charges suivantes :

- ❖ Achats non stockés de matières et fournitures pour - 19 183 K€ contre - 21 858 K€ en 2023,
- ❖ Sous-traitance pour - 3 102 K€ contre - 2 999 K€ en 2023,
- ❖ Location et charges locatives pour - 1 721 K€ contre - 1 862 K€ en 2023,
- ❖ Maintenance et entretien immobilier pour - 6 317 K€ contre - 6 194 K€ en 2023,
- ❖ Frais de documentation majoritairement gérés par la bibliothèque universitaire pour - 3 246 K€ contre - 3 230 K€ en 2023,
- ❖ Personnel mis à disposition pour - 2 439 K€ contre - 2 470 K€ en 2023,
- ❖ Honoraires et rémunération d'intermédiaires pour - 1 169 K€ contre - 1 866 K€ en 2023,
- ❖ Frais de publicité pour - 1 897 K€ contre - 1 748 K€ en 2023,
- ❖ Frais de missions et colloques pour - 10 319 K€ contre - 8 772 K€ en 2023,
- ❖ Prestations diverses externes principalement les contrats de nettoyage et de gardiennage pour - 13 111 K€ contre - 12 988 K€ en 2023,

- ❖ Autres charges diverses pour - 22 128 K€ contre - 41 293 K€ en 2023.

Les effectifs et charges de personnel :

Les effectifs de l'UGA représentent 5 847 postes et ceux de UGA-FILIALE (FLORALIS) 91 postes. Le total des effectifs au niveau du Groupe se monte donc à 5 938 postes. Nous pouvons noter que les 6 personnels de la Fondation UGA de 2023 ne font plus partie des effectifs.

Les charges de personnel sont les suivantes :

	Décembre 2024	Décembre 2023	Var. brute	Var. %
FLORALIS	- 5 237	- 4 212	- 1 025	-28,8%
FONDATION_UGA		- 488	488	13,7%
UGAEPE	- 417 012	- 421 109	4 097	115,1%
Charges de personnel par entité	- 422 248	- 425 810	3 561	100,0%

Le montant des **impôts et taxes** s'élève à - 6 566 K€ (- 6 427 K€ en 2023) et concerne principalement des taxes se rapportant aux salaires.

	Décembre 2024	Décembre 2023	Var. brute	Var. %
FLORALIS	- 138	- 110	- 28	20,4%
FONDATION_UGA		- 22	22	-16,1%
UGAEPE	- 6 428	- 6 294	- 133	95,7%
Impôt et taxes par entité	- 6 566	- 6 427	- 139	100,0%

Les dotations nettes d'exploitation, correspondant aux "Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions" diminuées des "Reprise de financement rattaché à un actif", s'élèvent à - 27 021 K€ (contre - 25 863 K€ en 2023) et concernent notamment :

- ❖ Les amortissements d'immobilisations nets des reprises de financement pour - 8 835 K€,
- ❖ Les dotations aux provisions d'exploitation pour - 17 796 K€,
- ❖ Les dotations aux dépréciations des actifs circulants pour - 391 K€.

Pour rappel, en fonction de la nouvelle norme concernant les comptes consolidés, les reprises liées à ces provisions et dépréciations sont constatées en "Autres produits de fonctionnement".

Le résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ressort pour l'exercice à + 6 913 K€.

Le résultat financier s'élève à - 4 004 K€ lié pour l'essentiel aux charges d'intérêt sur emprunts pour - 3 951 K€.

Quant au résultat net des entités intégrées, après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de - 118 K€, il s'établit à + 2 791 K€ contre - 2 863 K€ en 2023.

Le résultat net (part du groupe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un produit de l'ensemble consolidé de + 2 791 K€. Contrairement à l'exercice précédent, il n'y a plus d'intérêts minoritaires du fait de la sortie de la Fondation UGA au 1^{er} janvier 2024.

Vous êtes invités, après la lecture du rapport présenté par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions soumises à votre vote.



109, rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06



6, place de la Pyramide
92908 Paris-La-Défense cedex

Université Grenoble Alpes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 109, rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 Lyon Cedex 06
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

Deloitte & Associés

Société par actions simplifiée de commissariat aux comptes
Siège social : 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense cedex
Capital de 2 201 424 euros - RCS Nanterre B 572 028 041

Université Grenoble Alpes

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement

Siège social : 621, avenue centrale 38400 Saint Martin d'Hères

N° SIREN : 130 026 081

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil d'administration du grand établissement Université Grenoble Alpes,

Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Université Grenoble Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion avec réserves

Motivation des réserves

- Comme indiqué dans la partie *Immobilisations corporelles, Revalorisation de l'actif de l'université* de la note 2.7) *Méthodes et règles d'évaluation* de l'annexe aux comptes consolidés, les services France Domaine ont procédé en 2018 et 2019 à une nouvelle évaluation du patrimoine immobilier des biens situés sur les départements de l'Isère et de la Drôme. Ces valeurs ont été intégrées dans le patrimoine de l'UGA en 2022, conduisant aussi à la sortie des anciennes valeurs comprenant d'une part, les travaux sur ces bâtiments mis à disposition et d'autre part, les financements perçus pour la réalisation de ces travaux. Les terrains non bâtis contrôlés par l'UGA n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par France Domaine. A date, les travaux de fiabilisation des terrains non bâtis situés sur le domaine universitaire sont en cours. Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le montant des terrains non bâtis qui devrait figurer à l'actif du bilan et sa contrepartie au passif dans les fonds propres ;
- Comme indiqué dans la partie *Immobilisations corporelles, Sortie d'inventaire* de la note 2.7) *Méthodes et règles d'évaluation* de l'annexe aux comptes consolidés, un inventaire physique des biens mobiliers est en cours. La procédure de suivi des biens et le rapprochement avec les données inscrites en comptabilité n'étant pas achevés, nous n'avons pas pu nous assurer au moyen d'autres procédures de la réalité et de l'exhaustivité des biens mobiliers figurant à l'actif dans les postes *Installations techniques, matériels, et outillage, Matériel de transport, Matériel informatique et Autres immobilisations corporelles* détaillées au niveau de la note 3.3) *Immobilisations corporelles* de l'annexe aux comptes consolidés pour un montant brut total de 183 127 K€ et une valeur nette comptable de 44 954 K€.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes consolidés :

- Le paragraphe « Pérennisation de l'IDEX » de la note 2.4) Evènements significatifs qui expose le traitement comptable retenu pour les intérêts de l'IDEX post dévolution ;
- Le paragraphe « Comparabilité des comptes » de la note 2.7) Méthodes et règles d'évaluation concernant les corrections d'erreur comptabilisées en report à nouveau ;
- Le paragraphe « Changements de méthodes comptables » de la note 2.7) Méthodes et règles d'évaluation décrivant les conséquences de la première application de l'instruction GCP-24-0013 du 7 mai 2024 prise en application de la nouvelle norme sur les comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous vous informons que les nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, et à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes consolidés ont été conjointement arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ils apprécient le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Annecy et Paris-La-Défense, le 1^{er} juillet 2025

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

 Xavier MARMEYS

Xavier Marmey

Associé

Deloitte & Associés



Eric Godeau

Associé



UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2024



Sommaire

1. ETATS FINANCIERS.....	4
1.1. Bilan consolidé	4
1.2. Compte de résultat consolidé	5
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)	6
1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)	8
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	9
2.1. Référentiel comptable	9
2.2. Modalités de présentation.....	9
2.3. Modalités de consolidation	9
2.3.1. Activités du groupe.....	10
2.3.2. Filiales.....	10
2.3.3. Liste des entités consolidées.....	10
2.3.4. Variation du périmètre de consolidation.....	10
2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt.....	10
2.4. Evénements significatifs	11
2.5. Evénements postérieurs à la clôture.....	11
2.6. Comparabilité des exercices.....	12
2.7. Méthodes et règles d'évaluation	12
3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN	22
3.1. Ecart d'acquisition.....	22
3.2. Immobilisations incorporelles	23
3.3. Immobilisations corporelles	24
3.4. Immobilisations financières.....	25
3.5. Ventilation des créances par échéance	25
3.6. Titres non consolidés	26
3.7. Valeurs mobilières de placement.....	26
3.8. Provision pour risques et charges.....	27
3.9. Emprunts et dettes financières.....	27
3.10. Ventilation des dettes par échéance	28
3.11. Impôts différés.....	28
4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT.....	29
4.1. Produits sans contrepartie directe.....	29
4.2. Produits avec contrepartie	29
4.3. Autres produits de fonctionnement	29
4.4. Achats consommés	30
4.5. Charges de personnel.....	30
4.6. Autres charges de fonctionnement	30
4.7. Impôts et taxes	31
4.8. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et reprise de financement rattaché à un actif	31
4.9. Résultat financier	31
4.10. Impôts sur les bénéfices	32
4.11. Preuve d'impôt.....	32
4.12. Résultat hors groupe.....	32
5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	33
5.1. Engagements donnés.....	33
5.2. Dettes garanties par des sûretés réelles.....	33
5.3. Engagements reçus	33
5.4. Engagements réciproques.....	33

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES	34
6.1. Honoraires des commissaires aux comptes.....	34
6.2. Effectif moyen.....	34

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan consolidé

<i>ACTIF</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Immobilisations incorporelles	416	448
Immobilisations corporelles	647 115	652 784
Immobilisations financières	1 288 485	1 289 813
Actif Immobilisé	1 936 016	1 943 045
Clients et comptes rattachés	15 633	23 100
Autres créances	344 134	280 649
Valeurs mobilières de placement	51	3 551
Disponibilités	168 862	152 126
Actif circulant	528 680	459 426
Comptes de régularisation actif		1 189
Total de l'actif	2 464 697	2 403 660

<i>PASSIF</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Financements reçus de l'Etat	421 947	443 478
Autres financements reçus	95 173	86 585
Réserves consolidées	104 330	104 860
Résultat consolidé	2 791	-2 935
Intérêts minoritaires		1 053
Fonds propres	624 242	633 042
Provisions	22 841	23 238
Emprunts et dettes financières	1 342 252	1 346 327
Fournisseurs et comptes rattachés	15 630	15 869
Autres dettes	447 263	371 604
Dettes	1 805 145	1 733 801
Comptes de régularisation passif	12 469	13 580
Total du passif	2 464 697	2 403 660

1.2. Compte de résultat consolidé

	Décembre 2024	Décembre 2023
Produits	554 808	573 038
- Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)	473 810	485 584
- Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services)	53 833	70 830
- Autres Produits de fonctionnement	27 165	16 624
Charges de fonctionnement	-514 308	-537 878
- Achats consommés	-910	-1 247
- Charges de personnel	-422 248	-425 810
- Autres charges de fonctionnement	-91 150	-110 822
Charges d'intervention	-33 587	-32 289
Impôts et taxes	-6 566	-6 427
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-65 260	-47 459
Reprise de financement rattaché à un actif	38 239	21 596
Résultat courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	6 913	2 870
Résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	6 913	2 870
Charges financières	-4 065	-5 876
Produits financiers	61	154
Résultat financier	-4 004	-5 722
Impôt sur les résultats	-118	-11
Résultat net des entités intégrées	2 791	-2 863
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 791	-2 863
Intérêts minoritaires		-72
Résultat net (part du groupe)	2 791	-2 935

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	Décembre 2024	Décembre 2023
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	2 791	-2 863
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	9 648	11 186
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes de reprises	11 423	11 229
- Variations des impôts différés		
- Plus-values de cession, nettes d'impôts	-1 775	-43
Dividendes reçus des entités mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	20 190	6 955
- Variation des stocks liée à l'activité		
- Variation des créances liées à l'activité	-54 806	-55 522
- Variation des dettes liées à l'activité	74 995	62 477
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	32 629	15 278
Acquisitions d'immobilisations	-42 448	-906 137
Cessions d'immobilisations, net d'impôt	3 514	1 843
Incidence des variations de périmètre	-4 087	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-43 021	-904 294
Dotations en fonds propres (y compris FEA) en numéraire		
Subventions reçues	27 704	38 962
Dividendes / prélèvements sur réserves versés à l'État		
Dividendes versés aux minoritaires des entités intégrées		
Émissions d'emprunts		850 827
Remboursements d'emprunts	-4 336	-4 207
Autres opérations		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	23 368	885 582
ENCAISSEMENTS	11	
DÉCAISSEMENTS	-10	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE DE TIERS	1	
Variation de trésorerie	12 976	-3 434
Trésorerie d'ouverture	155 569	159 003
Trésorerie de clôture	168 544	155 569

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les encaissements et décaissements du groupe, répartis en trois catégories : exploitation, investissement et financement. Il permet d'analyser les variations de la trésorerie entre le début et la fin de l'exercice. Ce tableau est établi selon la méthode indirecte.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent :

- Les fonds en caisse et soldes bancaires ;
- Les placements financiers à court terme, à condition qu'ils soient facilement convertibles en liquidités avec un faible risque de perte de valeur ;
- Les instruments comme les chèques en cours d'encaissement.

Calcul du solde de trésorerie :

- Sont pris en compte les soldes des comptes 51X (sauf 5186, 5187 et 5198), 52, 53X, 54X et le compte 585 si débiteur.
- Les valeurs mobilières de placement (compte 50X) sont exclues en raison de leur volatilité mais figurent dans la variation de trésorerie liée à l'activité.

Gestion de trésorerie :

- Les mouvements internes entre éléments de trésorerie (ex. : transferts entre caisse et compte bancaire) ne figurent pas dans le TFT.
- Seules les opérations générant ou consommant réellement de la trésorerie sont incluses.

Les écritures spécifiques aux organismes publics non comptabilisées en classe 4 ne sont pas prises en compte. Les variations de périmètre de consolidation impactant la trésorerie doivent être mentionnées en annexe.

Traitement des acquisitions et cessions :

- En cas d'acquisition, le flux d'investissement reflète le prix d'achat diminué de la trésorerie acquise.
- Pour une cession, il inclut le prix de vente augmenté de la trésorerie cédée.

La ligne "Incidence des variations de périmètre" couvre également les changements de pourcentage de détention dans les filiales durant l'exercice.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

	Situation à l'ouverture	Correction à l'ouverture	Affectation du résultat n-1	Résultat n	Variation des subventions d'investissement/ des FEA non rattachés à un actif		Variation des subventions d'investissement/ des FEA rattachés à un actif		Variations de périmètre	Autres variations		Situation à la clôture
					Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution		Augmentation	Diminution	
Financements reçus de l'État par l'organisme consolidant	443 478	-2 401			-5 177		17 881	-31 834				421 947
Autres financements reçus												
- de l'État												
- d'autres entités	86 585	-7			-1 657	7	16 657	-6 410			-3	95 172
Réserves consolidées	104 860	2 405	-2 935									104 330
Résultat de l'exercice	-2 935		2 935	2 791								2 791
Autres												
Total fonds propres (part du groupe)	631 988	-3		2 791	-6 834	7	34 538	-38 244			-3	624 242
Intérêts minoritaires	1 053								-1 053			

Passage de l'instruction 08-017-M9 à l'instruction GCP-24-0013

Afin de neutraliser l'effet du changement des normes de consolidation, nous avons choisi de présenter les états financiers selon la méthode prospective, au 1er janvier 2024.

Nous présentons l'impact du passage à l'instruction GCP-24-0013 en détail à la section 2.7

Explications

- Pour la partie "Intérêts minoritaires", le montant de - 1 053 K€ ne correspond qu'à la sortie du périmètre de l'entité FONDATION UGA, consécutif au passage à l'instruction GCP-24-0013.

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'établissement sont établis conformément à la norme sur les comptes consolidés issue du Recueil des Normes Comptables pour les Organismes Publics (RNCEP).

Les comptes de l'ensemble des entités sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, conformément à l'Instruction du 7 mai 2024 relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics notamment sur les points suivants :

- Résultat exceptionnel: Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- Corrections d'erreurs: Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des entités acquises à compter de leur date d'acquisition.

2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

➤ Intégration globale

Les entités contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

2.3.3. Liste des entités consolidées

Entité	Pourcentage		Type de contrôle	Méthode de consolidation
	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL			Société tête de groupe - consolidante	
FLORALIS - UGA FILIALE	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale

2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

La fondation UGA est sortie du périmètre à la suite de la mise en application de l'instruction GCP-24-0013.

2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par l'université dans chaque entité du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice, nous ne relevons aucune variation du pourcentage d'intérêt par rapport à l'ouverture.

2.4. Evénements significatifs

➤ Gouvernance

Par décision du 8 février 2024, le tribunal administratif de Grenoble a annulé les opérations électorales des 28 et 30 novembre 2023 relatives à la désignation des représentants des personnels au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire et à la commission de la recherche de l'Université Grenoble Alpes.

Un arrêté en date du 8 février 2024 portant nomination d'un administrateur provisoire a été pris par la Direction régionale académique de l'enseignement supérieur. Cette administration provisoire a pris fin le 15 mai 2024. Le Président en exercice a été élu par le Conseil d'administration de l'établissement en date du 16 mai 2024 suite au renouvellement des élections du 9 au 11 avril 2024.

La Direction de l'agence comptable a été assurée pendant cette période par intérim de la fondée de pouvoir, suite au départ du comptable le 15 janvier 2024. Un nouvel agent comptable est arrivé le 1er juin 2024.

➤ Transfert de l'IAE et de Polytech à Grenoble INP

Un processus de transfert progressif est mis en œuvre depuis septembre 2020 afin de transférer à l'INP (Institut National Polytechnique) de Grenoble deux composantes de l'UGA, à savoir l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et l'école d'ingénieurs Polytech.

La démarche doit aboutir au contrôle de la totalité des activités d'enseignement et de recherche, des personnels, du patrimoine et des ressources financières par l'INP. En 2025, seul le patrimoine reste à transférer.

Au 1er janvier 2024, le personnel a été transféré à l'INP. Les SCSP des deux établissements ont été ajustées en conséquence. Il n'y a donc plus de convention Empreinte. Subsiste une convention globale de refacturation ainsi qu'une convention de refacturation des dépenses de masse salariale pour les agents n'ayant pas opté pour l'intégration à INP.

➤ Pérennisation de l>IDEX

La pérennisation des IDEX et la mise à disposition des comptes de dépôt de fonds au Trésor retraçant la position de la dotation non consommable au cours de 2023 ont entraîné la comptabilisation de ces fonds pour un montant de 850 827 K€.

Les intérêts de la dotation non consommable permettant le financement des projets IDEX étaient traités, jusqu'en 2021, dans le cadre d'une comptabilisation à l'avancement. A ce titre, les dépenses annuellement engagées faisaient l'objet d'un produit à recevoir, garantissant ainsi la neutralisation des flux sur cette période. Cette méthode s'appuyait sur le caractère probatoire des financements obtenus, qui devaient bénéficier d'une justification in fine pour acquérir un statut définitif. Or, la pérennisation par l'ANR des IDEX pouvait impliquer l'acquisition immédiate des droits induits.

Pour autant, il n'existe pas à ce jour de schémas de comptabilisation arrêtés par les services de l'Etat et la méthode à l'avancement a donc été conservée en 2024. L'établissement se conformera en tout état de cause aux consignes de comptabilisation spécifiques qui pourraient être émises par les autorités de tutelle.

2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos est d'une durée de 12 mois, comme pour le comparatif produit.

Société	Décembre 2024		Décembre 2023	
	Date de clôture	Durée d'exercice	Date de clôture	Durée d'exercice
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL	31/12	12	31/12	12
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	31/12	-	31/12	12
FLORALIS - UGA FILIALE	31/12	12	31/12	12

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

Les comptes consolidés ont été arrêtés dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

► Changements de méthodes comptables

L'exercice 2023 était le dernier exercice où s'appliquait l'instruction 08-017-M9.

L'instruction GCP-24-0013 s'applique obligatoirement à tous les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2024. Il s'applique de manière prospective aux transactions et aux contrats survenues à partir de cette date.

Les principaux impacts du changement de référentiel sont les suivants :

- Modèles de présentation des états financiers ;
- Traitement des entités ad-hoc.

Les tableaux ci-dessous présentent en détail les variations induites par le changement de méthode.

Bilan : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

<i>ACTIF</i>	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
Immobilisations incorporelles	448	448
Immobilisations corporelles	652 784	652 784
Immobilisations financières	1 289 813	1 289 813
Actif Immobilisé	1 943 045	1 943 045
Avance et acomptes versés sur commandes	1 038	
Clients et comptes rattachés	23 100	23 100
Autres créances		280 649
Autres créances et comptes de régularisation	280 800	
Valeurs mobilières de placement	3 551	3 551
Disponibilités	152 126	152 126
Actif circulant	460 615	459 426
Comptes de régularisation actif		1 189
Total de l'actif	2 403 660	2 403 660

<i>PASSIF</i>	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
Financements reçus de l'Etat (Ancienne appellation : Financements Etat)	443 478	443 478
Autres financements reçus		86 585
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	18 401	
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	68 184	
Réserves consolidées	104 860	104 860
Résultat consolidé	-2 935	-2 935
Autres (Ancienne appellation : Report à nouveau)		1 053
Total Capitaux Propres	631 988	633 042
Intérêts minoritaires (Ancienne appellation : Intérêts hors groupe)	1 053	
Fonds propres	633 042	633 042
Provisions	23 238	23 238
Emprunts et dettes financières	1 346 327	1 346 327
Avances et acomptes reçus	315 866	
Fournisseurs et comptes rattachés	15 869	15 869
Autres dettes		371 604
Dettes fiscales et sociales	12 902	
Autres dettes et comptes de régularisation	56 416	
Dettes	1 747 381	1 733 801
Comptes de régularisation passif		13 580
Total du passif	2 403 660	2 403 660

Compte de résultat : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
Produits	578 015	573 038
- Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)		485 584
- Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services)		70 830
- Autres Produits de fonctionnement		16 624
- Chiffre d'affaires	49 321	
- Autres produits d'exploitation	528 694	
Charges de fonctionnement	-537 878	-537 878
- Achats consommés	-1 247	-1 247
- Charges de personnel	-425 810	-425 810
- Autres charges de fonctionnement		-110 822
- Charges externes	-69 529	
- Autres charges d'exploitation	-41 293	
Charges d'intervention	-37 267	-32 289
Impôts et taxes	-6 427	-6 427
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-30 840	-47 459
Reprise de financement rattaché à un actif		21 596
Résultat courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	2 870	2 870
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	2 870	2 870
Charges financières	-5 876	-5 876
Produits financiers	154	154
Résultat financier	-5 722	-5 722
Impôt sur les résultats	-11	-11
Résultat net des entités intégrées	-2 863	-2 863
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 863	-2 863
Intérêts minoritaires	-72	-72
Résultat net (part du groupe)	-2 935	-2 935

Tableau de flux de trésorerie : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	-2 863	-2 863
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	11 186	11 186
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes de reprises (Ancienne appellation : Elimination des amortissements et provisions)	11 229	11 229
- Plus-values de cession, nettes d'impôts (Ancienne appellation : Elimination des plus ou moins values de cession)	-43	-43
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	6 955	6 955
- Variation des créances liées à l'activité	-55 522	-55 522
- Variation des dettes liées à l'activité	62 477	62 477
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	15 278	15 278
Acquisitions d'immobilisations	-867 175	-906 137
Cessions d'immobilisations, net d'impôt	1 843	1 843
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-865 332	-904 294
Subventions reçues		38 962
Émissions d'emprunts	850 827	850 827
Remboursements d'emprunts	-4 207	-4 207
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	846 620	885 582
Variation de trésorerie	-3 434	-3 434
Trésorerie d'ouverture	159 003	159 003
Trésorerie de clôture	155 569	155 569

► Comparabilité des comptes

Le périmètre comptable de l'établissement n'a subi aucune évolution entre 2023 et 2024.

Les corrections d'erreur pour l'exercice 2023 sont non significatives puisque leur impact est de 2 M€ sur les fonds propres du Groupe.

► Ecart d'acquisition

Lorsqu'une entreprise intègre le périmètre de consolidation, ses actifs et passifs identifiables sont réévalués à leur juste valeur, définie comme le prix d'une transaction entre participants indépendants.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part des capitaux propres réévalués détenue par l'entreprise consolidante. Ce coût inclut le prix d'achat, les frais liés à l'acquisition (droits, honoraires) et, si applicable, la conversion des devises au taux en vigueur à la date d'acquisition.

Les actifs incorporels identifiables sont évalués séparément s'ils présentent une valeur de marché ou permettent de dégager des avantages économiques futurs.

- Écart positif : Inscrit à l'actif et amorti sur sa durée d'utilisation, ou soumis à un test annuel de dépréciation si cette durée est indéterminée.
- Écart négatif : Inscrit au passif et rapporté au résultat sur une période définie selon les conditions d'acquisition.

Le calcul de l'écart d'acquisition varie selon la méthode de consolidation (intégration globale, proportionnelle ou mise en équivalence). La norme 24 du RNCEP et les fascicules d'instruction fournissent des précisions sur ces pratiques.

► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

► Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose :

- Des dépenses de développement de la filiale SAS UGA Filiale afférentes à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets :

- Frais de développement : 3 à 5 ans

- Des brevets, licences et logiciels, inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Ils sont amortis linéairement de la façon suivante :

- Logiciel : 1 à 5 ans
- Site internet, interface de gestion : 2 à 3 ans
- Brevets et licences : 5 à 10 ans

► Immobilisations corporelles

Biens acquis

Les immobilisations propriété de l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Revalorisation de l'actif de l'université

Dans le cadre de l'établissement de ses comptes individuels et consolidés, l'Université Grenoble Alpes (UGA) était exposée depuis plusieurs années à une problématique portant sur la correcte valorisation et comptabilisation de ses actifs immobiliers, faisant l'objet d'une réserve récurrente de la part des commissaires aux comptes de l'établissement. Pour disposer de valeurs actualisées, l'UGA a diligenté une intervention du service France Domaine et de nouvelles évaluations ont été réalisées au cours de l'exercice 2018. Elles ont été intégrées dans les comptes de l'UGA au titre de l'exercice 2022, toutefois, les valeurs intégrées ne documentent pas la valeur des terrains non bâtis situés sur le domaine universitaire. Dans les faits, les travaux ont consisté en la sortie de l'ensemble des actifs historiques de l'établissement, en contrepartie de l'intégration systématique des valeurs actualisées. En outre, des travaux d'ajustement des amortissements ainsi que des financements extérieurs de l'actif ont été menés, pour garantir le traitement exhaustif de la démarche.

Le travail de fiabilisation des terrains situés sur le domaine universitaire doit être poursuivi en lien avec les services de l'Etat.

Décomposition du patrimoine immobilier

- Le traitement comptable n'est pas homogène dès lors que les immeubles issus de l'ex Université Stendhal sont décomposés ce qui n'est pas le cas des constructions en provenance des deux autres ex-Universités. L'instruction DGFIP du 9 avril 2014 a rendu optionnel, l'application de la méthode des composants, toutefois la méthode retenue doit être appliquée à l'ensemble des biens de même nature. Depuis 2016, le traitement comptable retenu par l'UGA est le suivant :
- Les composants préexistants à la fusion continuent d'être gérés en tant qu'immobilisations amorties séparément,
- Les nouvelles constructions suivent la règle définie à l'UGA qui consiste à ne pas décomposer.

Les biens sont amortis selon les durées suivantes en mode linéaire :

- Aménagement et agencement de terrains : 15 à 35 ans
- Construction de bâtiment : 30 à 50 ans
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 20 à 35 ans
- Aménagement de construction sur sol d'autrui : 20 à 35 ans
- Installations techniques complexes : 8 à 15 ans
- Matériels scientifiques : 3 à 15 ans
- Matériels industriels, outillages et autres agencements : 3 à 15 ans
- Matériels pédagogiques : 3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles :
 - Agencements divers : 10 à 20 ans
 - Matériel de transport : 5 à 10 ans
 - Matériel de bureau : 3 à 7 ans
 - Matériel informatique : 3 à 5 ans
 - Mobilier : 5 à 10 ans
 - Matériels divers : 3 à 10 ans
- Serveurs informatiques : 3 à 10 ans

Sorties d'inventaire

Un bâtiment, ainsi que divers matériels, ont été sortis en 2024 :

- Bâtiment La Serve pour 16 106 K€ pour le bâtiment et le terrain (déclaration d'inutilité votée au CA du 23/03/2018)
- Biens avec une VNC inférieure à 10 000.00 € pour un montant de 4 144 K€ (pour 1237 fiches d'inventaire).

La procédure d'inventaire physique du patrimoine mobilier n'ayant pas abouti cette année, la corrélation entre les sorties physiques et comptable ne peut être garantie

➤ Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition auprès d'un tiers pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités.

Au cours de l'exercice 2022, l'UGA a contractualisé via des appels d'offre avec la société AGILENT TECHNOLOGIES France des contrats s'assimilant à des contrats de location financement. Ces contrats continuent d'avoir des effets en 2024.

L'impact de ces contrats est détaillé dans les tableaux de la partie 3. « DETAIL DES COMPTES DU BILAN ».

► **Contrat de partenariat public privé**

Du fait de la création de l'EPE en 2020, les opérations de PPP (Partenariats Publics Privés) dans le cadre du Plan Campus et qui étaient jusqu'en 2019 suivies par la COMUE ont été intégrées dans les comptes de l'UGA.

Les 3 contrats PPP (GREENER, PILSI et SHS) ont permis de construire 8 bâtiments sachant que le bâtiment GREENER a été intégré à l'actif de Grenoble INP au 31 décembre 2019, les 7 autres ayant été affectés à l'UGA au fur et à mesure de leur mise en service entre 2016 et 2019.

Les contrats PPP prévoient le versement de loyers sur 25 ans aux « PPPistes », c'est-à-dire aux groupements constitués par les structures publiques et privées ayant financé la construction et devant assurer la maintenance technique des bâtiments pendant toute la durée des contrats (25 ans).

Pour verser ces loyers PPP, l'UGA reçoit de la part de l'Etat un financement résultant des intérêts générés par le placement financier d'une dotation non consommable (DNC) de 400 M€. Les intérêts de la DNC s'élèvent à environ 16 M€ annuellement.

S'agissant du PPP GREENER, une créance sur l'Etat est inscrite à l'actif à hauteur du montant du remboursement de l'emprunt restant dû.

► **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de entités non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

► **Créances et dettes**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non-recouvrement.

En cours d'exercice, et régulièrement, des créances douteuses sont identifiées pour les clients dont la solvabilité apparaît compromise.

Les créances douteuses sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas. Même si une politique de recouvrement active est mise en place pour les créances non soldées, incluant le recouvrement forcé par voie d'huissier ou de saisie directe, une dépréciation doit être comptabilisée si un risque de non-recouvrement est identifié.

► **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

► **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

➤ Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

➤ Financement de l'actif

L'inscription à l'actif des biens remis en dotation par l'État a pour contrepartie un compte de financement de l'actif. Ces comptes peuvent être subdivisés en fonction de la nature du bien (mis à disposition ou remis en pleine propriété). Bien que ces comptes de financement de l'actif fassent partie des capitaux propres, il est important de les distinguer des autres rubriques de capitaux propres.

La distinction entre les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers, ainsi que leur rattachement ou non à un actif déterminé, est conforme aux sources.

Les financements externes de l'actif rattachés à un actif amortissable sont repris en résultat, sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises au moyen de ces financements. Par respect du principe général de symétrie et conformément à l'instruction DGFIP sur le financement de l'actif, la comptabilisation de la reprise en résultat des financements s'effectue en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature de la dépréciation de l'actif.

➤ Provisions pour risques et charges

Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA »

Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA » effectués par UGA FILIALE sont facturés par étapes prévues contractuellement. UGA FILIALE dote une provision pour charges égale aux montants des prestations restant à fournir sur les contrats en cours ou terminés à la clôture de l'exercice, sur la base des données de la gestion analytique par contrat.

➤ Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliqué pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant l'UGA FILIALE, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

➤ Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

➤ Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque entité. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

➤ Produits constatés d'avance

Les prestations et études sont facturées aux clients suivant les phases d'avancement des travaux prévues contractuellement. Lorsque la facturation est en avance par rapport aux dépenses engagées, le groupe (principalement UGA FILIALE) comptabilise l'excédent de facturation en produits constatés d'avance.

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture	Clôture
Ecart d'acquisition		
Amt/pertes val. écart d'acquisition		
Total Ecart d'acquisition		

L'écart d'acquisition de 2€ correspondant à l'acquisition au cours des exercices antérieurs de l'UGA FILIALE est totalement amorti.

3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Frais de recherche	814				814
Concessions, brevets & droits similaires	301	6			306
Logiciels	5 097	214	-132		5 178
Autres immobilisations incorporelles	5				5
Total immobilisations incorporelles	6 216	220	-132		6 304
Amt/Dép. frais de rech.	-814				-814
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-266			-10	-276
Amt/Dép. logiciels	-4 684		132	-241	-4 792
Amt/Dép. autres immos incorp.	-4			-1	-5
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-5 768		132	-252	-5 888
Total immobilisations incorporelles	448	220		-252	416

3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements	Clôture
Terrains	235 241					-12 742	222 499
Constructions	443 255	3 487	-828			21 333	467 247
Installations tech, matériel & outillage	99 974	6 015	-1 709			2 805	107 085
Matériel de transport							
Matériel informatique	158	8	-2		-14		151
Autres immobilisations corporelles	70 259	6 243	-2 317		-1	739	74 922
Installations tech, matériel & outillage - location	977	-8					969
Immobilisations corporelles en cours	57 832	25 412				-27 417	55 827
Avances et acomptes s/immo. corp.							
Total immobilisations corporelles	907 696	41 158	-4 856		-15	-15 282	928 700
Amt/Dép. constructions	-96 871		828	-16 088			-112 131
Amt/Dép. Matériel transport							
Amt/Dép. Matériel informatique	-102		1	-20	11	1	-109
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-75 475		1 709	-6 962			-80 728
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-53 138		2 317	-6 225	1	-1	-57 045
Dépréciations des terrains	-29 133			-17 430		15 282	-31 280
Amt/dép. install tech, matériel & outil. - location	-193			-98			-291
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-254 912		4 856	-46 822	12	15 282	-281 585
Total immobilisations corporelles	652 784	41 158	-1	-46 822	-4		647 115

3.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements	Clôture
Titres immobilisés (AFS - non courant)	42 544	207	-13			-1 725	41 013
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 251 493	288	-1 725			1 725	1 251 781
Total Immobilisations financières	1 294 037	495	-1 738				1 292 793
Dép. des titres immobilisés - non courant	-4 193			-82	-3		-4 278
Dép. prêts, cautionnements et autres créances - non courant	-30						-30
Total Dép. immobilisations financières	-4 223			-82	-3		-4 308
Total immobilisations financières	1 289 813	495	-1 738	-82	-3		1 288 485

3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 251 781		1 251 781	
Clients, comptes rattachés	17 018	15 444	1 574	
Autres créances	344 134	13 455	330 679	
Total Créances	1 612 933	28 899	1 584 034	

3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
FLORALIS	ALPAO	< 20%			
FLORALIS	ANATOSCOPE	< 20%	4		4
FLORALIS	BGENE	< 20%	10		10
FLORALIS	CABRILOG	< 20%	46	46	
FLORALIS	ECRINS THE	< 20%	104	104	
FLORALIS	HEMOSQUID	< 20%	30	30	
FLORALIS	INOVOTION	< 20%	4		4
FLORALIS	MAIPLUG	< 20%	1	1	
FLORALIS	MEDIMPRINT	< 20%	6	6	
FLORALIS	MICROLIGHT3	< 20%	6		6
FLORALIS	PROXIMED	< 20%	100		100
FLORALIS	RHEONOVA	< 20%	10		10
FLORALIS	SENTINHEALTH	< 20%	15	15	
FLORALIS	SINNOVIAL	< 20%	1	1	
FLORALIS	SKOPAI	< 20%	1	1	
FLORALIS	SLEEPINNOV	< 20%	50	50	
FLORALIS	SMARTOX	< 20%	10		10
FLORALIS	SYNTHELIS	< 20%	66	66	
FLORALIS	XPDEEP	< 20%	23		23
UGA	Autres participations en lien avec PPP GreenER	< 20%	36 532		36 532
UGA	MAIPLUG	< 20%	1		1
UGA	MEDIMPRINT	< 20%	6		6
UGA	MICROLIGHT	< 20%	6		6
UGA	PUG	< 20%	5		5
UGA	SATT LINKSIUM	15,3%	2 812	2 812	
UGA	SENTINHEALTH	< 20%	15		15
UGA	SISPROBE	< 20%	2		2
UGA	SKOPAI	< 20%	1		1
UGA	SUPERGRID	< 20%	1 148	1 148	
Total			41 013	4 278	36 735

3.7. Valeurs mobilières de placement

	Décembre 2024	Décembre 2023
Vmp - équivalents de trésorerie	51	3 551
Total valeurs mobilières de placement	51	3 551

3.8. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations de périmètre	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	582	101	-41		642
Total provisions pour risques	582	101	-41		642
Autres provisions pour charges - non courant	22 655	17 695	-15 248	-2 903	22 199
Total provisions pour charges	22 655	17 695	-15 248	-2 903	22 199
Total provisions pour risques et charges	23 238	17 796	-15 289	-2 903	22 841

3.9. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Autres	Clôture
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	1 341 883		-4 336	-123	1 337 424
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	4 336			123	4 459
Total Dettes financières MLT	1 346 219		-4 336		1 341 883
Concours bancaires (trésorerie passive)	108	261			369
Total Dettes financières CT	108	261			369
Total emprunts et dettes financières	1 346 327	261	-4 336		1 342 252

3.10. Ventilation des dettes par échéance

	Décembre 2024	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	1 342 252	4 828	18 693	1 318 809
Fournisseurs et comptes rattachés	15 630	15 630		
Autres dettes	447 263	447 243		
Total dettes	1 805 145	467 701	18 693	1 318 809

3.11. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l'entité UGA FILIALE est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Sur l'UGA FILIALE, compte tenu des importants déficits fiscaux non activés et des montants largement inférieurs des différences temporaires d'imposition par rapport à ces déficits, nous avons décidé de ne pas constater d'écriture d'impôt différé concernant les différences temporaires.

Pour information, le taux théorique retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2024 est de 25 %.

Le montant total des décalages temporaires (hors déficit) se monte à environ 37,5 K€ de base d'IDA. Le déficit reportable non activé au 31/12/2024 est de 3 922 K€ et le bénéfice de l'année est de 1 947 K€ avant imputation des déficits. Ce bénéfice fiscal a été imputé sur les déficits antérieurs pour un montant de 1 473,7 K€.

Sur l'exercice 2024, FLORALIS a comptabilisé une charge d'IS de 118 K€.

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits sans contrepartie directe

	Décembre 2024	Décembre 2023
Subventions d'exploitation	473 639	485 418
Autres produits sans contrepartie directe	171	167
Produits sans contrepartie directe	473 810	485 584

4.2. Produits avec contrepartie

	Décembre 2024	Décembre 2023
Production vendue de biens		
Production vendue de services	40 575	45 222
Ventes de marchandises	1	1
Autres refacturations avec marge	9 723	4 098
Autres produits divers	3 535	21 509
Produits avec contrepartie	53 833	70 830

Détails des autres produits divers

	Décembre 2024	Décembre 2023
Autres produits	3 517	21 319
Produits de cession d'immo. corp.	18	177
Autres produits exceptionnels		12
Autres produits divers	3 535	21 509

4.3. Autres produits de fonctionnement

	Décembre 2024	Décembre 2023
<i>Produits de cession de titres</i>	1 771	
Transferts de charges d'exploitation	36	5
Rep./provisions d'exploitation	15 289	15 844
Rep./dép. des créances (actif circulant)	9	775
Autres produits de régularisation ifrs16	10 059	
Autres produits de fonctionnement	27 165	16 624

4.4. Achats consommés

	Décembre 2024	Décembre 2023
Achat m.p., fourn. & aut. appro.	-741	-1 084
Achats de marchandises	-169	-163
Achats consommés	-910	-1 247

4.5. Charges de personnel

	Décembre 2024	Décembre 2023
Rémunérations du personnel	-259 404	-260 582
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-159 867	-162 760
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-2 978	-2 469
Charges de personnel	-422 248	-425 810

4.6. Autres charges de fonctionnement

	Décembre 2024	Décembre 2023
Achat d'études	-3 368	-2 461
Achats non stockés de matières et fournitures	-19 183	-21 858
Sous-traitance générale	-3 102	-2 999
Redevances de location-financement	-49	10
Locations et charges locatives	-1 721	-1 862
Entretiens et réparations	-6 317	-6 194
Primes d'assurance	-230	-230
Etudes et recherches	-1 375	-1 574
Divers	-3 246	-3 230
Personnel mis à disposition	-2 439	-2 470
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 169	-1 866
Publicités	-1 897	-1 748
Transports	-722	-602
Déplacements, missions	-10 379	-8 772
Frais postaux	-634	-620
Services bancaires	-80	-66
Autres charges externes	-13 111	-12 988
Autres charges diverses	-22 128	-41 293
Autres charges de fonctionnement	-91 150	-110 822

Détails des autres charges diverses

	Décembre 2024	Décembre 2023
Autres charges	-22 114	-41 153
VNC des immo. corp. cédées	-1	-134
VNC des titres cédés	-13	
Autres charges exceptionnelles		-6
Autres charges diverses	-22 128	-41 293

4.7. Impôts et taxes

	Décembre 2024	Décembre 2023
Impôts et taxes sur rémunérations	-5 781	-5 740
Cvae (reclass en is)	-22	-18
Autres impôts et taxes	-763	-669
Impôts et taxes	-6 566	-6 427

4.8. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et reprise de financement rattaché à un actif

	Décembre 2024	Décembre 2023
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-10	-8
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-47 064	-30 701
Dot. aux prov. d'exploitation	-17 796	-16 186
Dot./dép. des actifs circulants	-391	-564
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-65 260	-47 459
Reprise de financement rattaché à un actif	38 239	21 596
Reprise de financement rattaché à un actif	38 239	21 596

4.9. Résultat financier

	Décembre 2024	Décembre 2023
Charges d'intérêts sur emprunt	-3 951	-4 095
Dot./dép des actifs financiers	-82	-1 775
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-31	-6
Charges financières	-4 065	-5 876
Dividendes		19
Revenus des équivalents de trésorerie		95
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	26	10
Autres produits financiers	35	31
Produits financiers	61	154
Total Résultat financier	-4 004	-5 722

4.10. Impôts sur les bénéfices

	Décembre 2024	Décembre 2023
Impôt exigible	-118	-11
Total Impôts sur les bénéfices	-118	-11

4.11. Preuve d'impôt

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité consolidée soumise à l'IS. Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat consolidé	2 791	-2 863
Résultat des sociétés ME		
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	2 791	-2 863
Impôts comptabilisés	-118	-11
Résultat net consolidé avant IS	2 910	-2 851
Réintégrations permanentes		
Déficits antérieurs non activés et utilisés	-1 474	-109
Déficits non activés		-1
Résultat de l'université non soumis à l'impôt	-965	2 962
Résultat net consolidé après IS	471	
Is au taux normal de 25%	118	
Impôt théorique consolidé	118	
Autres écarts	1	11
Impôt consolidé total	118	11
Taux d'IS effectif	4,07%	-0,39%

4.12. Résultat hors groupe

	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat hors groupe		-72
Total Résultat hors groupe		-72

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements donnés

	Décembre 2024	Décembre 2023
Autres engagements donnés		3 486
Engagements donnés		3 486

5.2. Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

5.3. Engagements reçus

	Décembre 2024	Décembre 2023
Autres engagements reçus		3 028
Engagements reçus		3 028

5.4. Engagements réciproques

Néant.

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Honoraires des commissaires aux comptes

	Décembre 2024	Certification des comptes	Autres services
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL	60	60	
FLORALIS - UGA FILIALE	35	35	
Honoraires des CAC	95	95	

6.2. Effectif moyen

	Décembre 2024	Décembre 2023
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL	5 847	5 871
FLORALIS - UGA FILIALE	91	76
Effectif	5 938	5 947